|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | C:\Users\Tankoano\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Low\Content.IE5\45ZEIFSQ\logo%20cpp[1].jpg |

**TERMES DE REFERENCES**

**EVALUATION FINALE DU SOUS-PROGRAMME COORDINATION NATIONALE DU PROGRAMME NATIONAL DE PARTENARIAT POUR**

**LA GESTION DURABLE DES TERRES**

**Aout 2015**

1. **CONTEXTE**

Le Burkina Faso a une économie dont la structure est essentiellement basée sur le capital « terres et/ou ressources naturelles ». Le secteur primaire demeure la source de revenus et d’emplois d’au moins 85% de la population active, à travers l’agriculture, l’élevage et la foresterie. Malheureusement sous l’effet conjugué du climat et de l’action anthropique, il a été constaté que la terre subit une dégradation inquiétante estimée à 34% en 2006, avec une progression annuelle d’environ 360.000 hectares.

Aussi, le pays a-t-il manifesté une volonté réelle de stopper cette dégradation à travers plusieurs politiques soutenues par des stratégies entre autres, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) ; le Programme d’Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD), la Stratégie de Développement Rural (SDR).

C’est ainsi que dans le cadre de la consolidation de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification (UNCCD), le Burkina Faso a développé, avec l’appui de ses Partenaires Techniques et Financiers, dont entre autres, le Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Programme National de Partenariat pour la Gestion Durable des Terres (CPP). Planifié pour une durée de mise en œuvre de 15 ans, à travers trois phases successives de cinq (5) ans, l’objectif du CPP est « d’améliorer de manière durable la productivité des ressources rurales par l’utilisation d’une approche intégrée et holistique et permettant au Burkina Faso d’atteindre les objectifs du millénaire pour le développement relatifs à l’inversion de la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales ».

De façon spécifique, le Programme vise à : (i) développer et mettre en œuvre une plate-forme de partenariat intersectoriel permettant une meilleure coordination et une approche intégrée à la gestion durable et équitable des terres ; (ii) promouvoir une politique et un environnement institutionnel favorables en vue de mieux prendre en compte et mettre en œuvre la gestion durable et équitable des terres ; et (iii) encourager une approche intégrée des pratiques de gestion durable et équitable des terres comprenant les pratiques innovatrices et/ou celles basées sur les connaissances locales.

Le Programme CPP est organisé autour de cinq Sous-Programmes, dont quatre correspondent aux régions pilotes et la cinquième se concentrant sur les politiques transversales et le développement institutionnel. Chaque Sous- Programme est mis en œuvre à travers plusieurs sous-projet(s) durant les trois phases prévues. La phase initiale du CPP a voulu se focaliser sur l’apprentissage, la seconde phase portera sur la consolidation et la dernière phase sur l’extension.

L’évaluation finale objet des présents TDR concerne la phase initiale et plus précisément le Sous-programme de la "Coordination Nationale" mise en œuvre sur la période 2010-2015.

1. **JUSTIFICATION DE L’EVALUATION**

Lancé en mars 2010, la mise en œuvre effective du Sous-programme est intervenue à partir d’octobre 2010. Une évaluation à mi-parcours réalisée en 2014 a permis d’apprécier les progrès de sa réalisation vers les résultats et objectifs. A sa dernière année de mise en œuvre qui est 2015, il apparait opportun et nécessaire d’évaluer les résultats obtenus à travers la les effets de sa mise en œuvre. Cette évaluation permettra également de disposer de données utiles pour établir une situation de référence pour la prochaine phase du programme et lui apporter éventuellement des ajustements.

1. **PORTEE DE L’EVALUATION ET PRINCIPAUX OBJECTIFS**

L’évaluation portera sur la mise en œuvre du sous programme "Coordination Nationale" de la première phase du programme CPP et couvrira la période 2010-2015, sa période de mise en œuvre. L’espace géographique concerné est l’ensemble du territoire national. L’évaluation s’intéressera aux Structures nationales et ONG partenaires de mise en œuvre et à la population bénéficiaire. L’accent sera porté sur les principaux domaines d’intervention du programme CPP notamment l’environnement institutionnel, la gestion durable et équitable des terres et les pratiques de gestion durable et équitable des terres.

Le but de l’évaluation est de dresser un bilan de la mise en œuvre du Programme CPP "Coordination Nationale" en analysant les effets obtenus et les contraintes rencontrées.

L’objectif principal de l’évaluation est d’apprécier les résultats de la mise en œuvre du Programme CPP "Coordination Nationale" sur la période 2010-2015). De façon spécifique il s’agit : (i) d’apprécier la pertinence du programme par rapport au contexte national et aux priorités nationales, (ii) d’apprécier la stratégie de misse en œuvre adoptée ; (iii) d’apprécier les résultats obtenus par le programme, son efficacité et l’efficience de sa mise en œuvre ainsi que la qualité des résultats obtenus, (iii) d’apprécier l’impact sur les populations et l’environnement; et (iv) proposer des recommandations pour les prochaines programmations.

1. **QUESTIONS DE L'ÉVALUATION, NIVEAUX D'ANALYSE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**

L’évaluation sera faite sur la base des principaux critères suivants : la Pertinence de l’intervention, l’Efficacité, l’Efficience, l’Impact et la Durabilité. Les questions devant guider l’évaluation se présente comme suit par critère d’évaluation :

* **la pertinence** et l**a cohérence**: Les résultats identifiés dans le Programme CPP "Coordination Nationale" sont-ils consistants par rapport aux besoins du pays- priorités nationales, engagements internationaux et régionaux du pays. Dans quelles mesures les résultats attendus sont-ils toujours pertinents par rapport aux priorités nationales actuelles ? Les arrangements institutionnels utilisés sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ? Dans quelle mesure les acteurs travaillent-ils à atteindre les mêmes résultats, avec une compréhension commune et dans une démarche de complémentarité ?
* **L’efficacité**: Les ressources et les stratégies ont-elles produit les résultats désirés? Comment le Programme CPP "Coordination Nationale" a-t-il contribué à réaliser les objectifs de la SCADD ? Dans quelles mesures il a contribué à la promotion de l’environnement institutionnel favorable à la gestion durable des terres, à encourager la gestion durable et équitable des terres et les pratiques de gestion durable et équitable des terres?
* **L’efficience**: le Programme CPP "Coordination Nationale" a-t-il été géré de manière efficiente ? Quel a été le rapport coût/résultats ? Y’a-t-il des approches plus efficientes pouvant être suggérées pour les prochaines années ?
* **L’impact :** quels ont été les résultats obtenus par le Programme CPP "Coordination Nationale" et quels en ont été les bénéfices pour les populations ? Quels facteurs ont contribués à / ou empêché l’atteinte des résultats (niveaux effets) ? Dans quelle mesure les interventions du PNUD ont-elles contribuées a l’atteinte des résultats ?
* **La durabilité :** dans quelle mesure les bénéfices ou résultats de développement obtenus vont continuer ou ont des chances de continuer après l’achèvement des interventions du Programme CPP "Coordination Nationale" ? Quel est le niveau d’appropriation nationale du Programme CPP? Les capacités nationales et locales développées et renforcées par le programme CPP ont-t-elles produit des effets durables?

1. **METHODOLOGIE DE L’EVALUATION**

Les évaluateurs devront définir et proposer une méthodologie détaillée permettant de remplir les objectifs de l’évaluation. Cette méthodologie devra entre autres prendre en compte :

* Une revue documentaire des données internes (UNDAF, CPD, ATLAS, ERBM, ROAR, revues annuelles….) et externes (document cadres nationaux,….) ;
* des entretiens avec les principales parties prenantes dont les bénéficiaires : entretiens ouverts ou semi-structurés, focus groupes, enquêtes ; échantillonnage, etc.
* des visites d’observations sur le terrain
* un traitement et une analyse des données ;
* une rédaction de manière analytique et illustrée du rapport d’évaluation prenant en compte les principaux critères d’évaluation suivants : la Pertinence, l’Efficacité, l’Efficience, l’Impact et la Durabilité.

L’équipe des évaluateurs aura à échanger avec l’Unité de Coordination du Sous-programme CPP Coordination Nationale, le SP/CONEDD, et le PNUD sur les TdR et la méthodologie de l’étude. Il soumettra ensuite, au cours d’une première session du Comité Technique de Suivi, pour appréciation et validation,  un rapport initial comprenant la compréhension du mandat, la méthodologie à suivre et le chronogramme de l’intervention. Elle devra rechercher auprès des parties prenantes y compris les partenaires techniques et financiers, toutes informations pertinentes à même de lui fournir les éléments nécessaires aux analyses requises ;

1. **RESULTATS ET PRINCIPAUX PRODUITS ATTENDUS DE MISSION D’EVALUATION**

La mission d’évaluation devra aboutir à un rapport qui fait ressortir les éléments nécessaires à une appréciation objective de la contribution du Sous-programme CPP "Coordination Nationale" dans la réalisation des priorités nationales en matière de partenariat pour la gestion durable des terres. L’évaluation devra répondre aux questions d’évaluation mentionnée ci-dessus. De plus, les résultats ci-après sont attendus de cette etude :

* Les effets (changements obtenus) en termes de développement institutionnel (dispositif institutionnel, organisationnel, etc.), systémique et individuel  sont évalués en rapport avec la gestion durable des terres ;
* Les facteurs favorables ou défavorables ayant affectés les changements obtenus sont identifiés ;
* Les leçons apprises et bonnes pratiques sont identifiés et documentés ;
* Des recommandations sur les actions à entreprendre, le partenariat à développer ainsi que, toute autre information pertinente pour la consolidation des effets et leur mise à l’échelle sont formulées ;

**Quatre produits livrables** sont attendus de l’équipe des évaluateurs au cours du processus de réalisation de l’étude. Il s’agit d’une note de cadrage ou de démarrage, un rapport d’étape, un rapport provisoire et un rapport final de l’évaluation.

* **La note de cadrage**

L’équipe des évaluateurs présentera une note de cadrage indiquant clairement sa proposition de méthodologie qui devra être validé par un Comité mixte PNUD-partenaires nationaux de suivi de l’évaluation du Programme CPP "Coordination Nationale".

* **Le rapport d’étape**

A mi-parcours de la consultation, les évaluateurs présenteront un rapport d’étape qui permettra d’apprécier l’état d’avancement de l’étude, les résultats préliminaires, les difficultés éventuelles rencontrées et les pistes de solutions possibles.

* **Le rapport provisoire d’évaluation**

Un rapport provisoire d’évaluation comprenant un résumé de 3 pages, sera présenté. Ce rapport est d’abord soumis au PNUD qui le partagera avec les membres du Comité mixte de suivi de l’évaluation pour un premier contrôle de qualité. Après prise en compte des observations du Comité mixte de suivi, il sera présenté pour validation au cours d’un atelier national.

* **Le rapport final de l’évaluation**

Après validation du rapport provisoire, les consultants disposeront de sept (07) jours calendaires pour la prise en compte des amendements et observations issus de l’atelier de validation avant transmission du rapport final au PNUD.

Le rapport final devra être de haute qualité rédactionnelle, analytique et scientifique produit en quatre (04) exemplaires formats papier A4 et sous supports numériques (CD-ROM). Le rapport provisoire devra être conforme au canevas modèle de rapport d’évaluation fourni en annexe1.

1. **COMPOSITION DE L’ÉQUIPE D’ÉVALUATION ET COMPÉTENCES REQUISES**

La Mission d’évaluation du projet CPP "Coordination nationale" sera conduite par une équipe de deux Consultants individuels **indépendants (un International et un National). Le Consultant International sera le chef de l’équipe.**

Les qualifications requises de ces consultants sont ci-dessous précisées :

|  |
| --- |
| **Profil 1 : Consultant International** |
| 1. Etre titulaire d’un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ans au moins en matière de gestion durable des terres et des ressources naturelles, en environnement, en sciences économiques, en planification du développement ou en gestion de projets ou diplôme équivalent |
| 1. Justifier d’au moins dix (10) années d’expérience professionnelle dans le domaine des évaluations stratégiques et de programmes, de la planification, de la coordination et de la direction d’activités relatives au développement |
| 1. Avoir une connaissance approfondie des problématiques de dégradation et de gestion durable des terres dans les pays en développement  et une parfaite connaissance des concepts et approches liés à la GDT |
| 1. Disposer d’expériences internationales dans la conduite d’études similaires sur l’évaluation finale des projets et programmes au Burkina Faso |
| 1. Avoir une capacité avérée en matière de communication |
| 1. Disposer d’une bonne connaissance des trois principales conventions de la génération de Rio relatives à la lutte contre la désertification, aux changements climatiques et à la diversité biologique |
| 1. Etre capable de conduire une évaluation indépendante avec une compréhension claire des objectifs, du contenu et des processus de réalisation du travail d’évaluation demandé |
| 1. Bonne compréhension des TDR/Approche méthodologique/Calendrier de travail proposée |

Le Consultant International, Chef de Mission est responsable :

* de la coordination générale de la Mission pour en assurer la cohérence ;
* de la clarification de la division de travail entre lui et le consultant associé pour couvrir tous les domaines de la Mission et ce, conformément aux TDR ;
* de l’élaboration du document de cadrage de la Mission (Méthodologie, conception des outils et autres support, calendrier d’exécution) et de sa présentation au cours de la réunion y relative ;
* la restitution des conclusions d’évaluation et les recommandations aux parties prenantes au cours des rencontres organisées à cet effet ;
* la production du Rapport de l’évaluation (première version provisoire et version finale consolidée) ;
* l’intégration des amendements et la prise en compte des commentaires et autres observations et la fourniture des produits convenus à bonne dates au commanditaire de l’étude ;
* assurer avec professionnalisme et dextérité, ses tâches décrites dans les présents TDR.

|  |
| --- |
| **Profil 2 : Consultant National en Genre et Développement Local** |
| 1. Etre titulaire d’un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ans au moins en matière de gestion durable des terres et des ressources naturelles, en environnement, en sciences économiques, en planification du développement en gestion de projets ou diplôme équivalent |
| 1. Justifier d’au moins cinq (5) années d’expérience professionnelle dans le domaine des évaluations de projets ou de programmes. |
| 1. avoir des connaissances et une riche expérience en matière d’environnement et du développement durable |
| 1. Avoir une connaissance approfondie de la typologie des institutions centrales et déconcentrées de l’Etat, des institutions décentralisées et de la société civile ainsi que des organisations professionnelles de producteurs engagées, dans la gestion durable des terres |
| 1. Avoir une connaissance approfondie des interventions en faveur du développement durable au Burkina Faso |
| 1. Bonne compréhension des TDR/Approche méthodologique/Calendrier de travail proposée |

Le Consultant National en étroite collaboration avec le Consultant International, Chef d’équipe, devra :

* contribuer à l’élaboration du document de cadrage ;
* fournir les éléments pertinents relatifs au domaine de sa spécialisation au Consultant principal pour la consolidation des livrables nécessaires aux différentes étapes de la Mission (cadrage, sorties terrain, restitution à mi-parcours, restitution finale) ;
* contribuer à l’animation des rencontres et à la préparation des communications ainsi que pour la prise en compte des observations et des recommandations y relatives ;
* contribuer à la finalisation du Rapport de l’évaluation (première version provisoire et version finale consolidée) ;
* assurer avec professionnalisme et dextérité, ses tâches décrites dans les présents TDR.

**N.B. :** En sus des qualifications requises, sont considérés comme :

* une exigence : la disponibilité du consultant à exercer pendant toute la durée de la Mission ;
* des atouts :
* Une expérience avec le Système des Nations Unies, en particulier le PNUD et le FEM et une bonne connaissance de leurs mandats.
* la parfaite maîtrise du français et une bonne connaissance de l’anglais ;
* la capacité à travailler sous pression et à assurer des déplacements sur le terrain dans un environnement multiculturel.

1. **ETHIQUE DE L’EVALUATION**

L’évaluation devra être conduite dans le respect et la protection des droits et du bien-être des populations et des communautés auxquelles elles appartiennent, conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme des Nations Unies et autres conventions sur les droits de l’Homme. L’évaluation devra être conduite conformément aux principes contenus dans ‘Ethical guidelines for Evaluation » de l’UNEG[[1]](#footnote-1)

1. **ARRANGEMENT DE GESTION**

**Le commanditaire de l’évaluation qui est le bureau pays du PNUD au Burkina Faso** apportera les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour accompagner le processus jusqu’à la fin. Le PNUD devra aussi s’assurer de la dissémination et de l’utilisation des conclusions et des recommandations de l’évaluation afin de renforcer l’apprentissage avec les parties prenantes et l’amélioration des Programmes. Le processus d’évaluation sera piloté par le PNUD en concertation avec le SP/CONNED à travers un comité mixe de suivi.

**Les Spécialistes Suivi Evaluation du bureau pays du PNUD Burkina et du Bureau Régional du PNUD à Addis Ababa** apporteront un appui conseil pour assurer un contrôle de qualité et la conformité du processus et du rapport d’évaluation.

**Le Comité mixte de suivi** aura pour rôle principal, le suivi du processus de l’évaluation finale du Programme CPP "Coordination Nationale" et la mise en œuvre des recommandations issues de l’évaluation, en passant par les réunions de préparation et de suivi de la mission d’évaluation. De façon spécifique, le Comité de suivi aura à :

* Veiller à l’exécution harmonieuse de la Feuille de route du processus;
* Identifier les besoins d’assistance de l’équipe d’évaluation et y apporter des réponses idoines ;
* examiner, amender et valider tous les livrables de l’équipe d’évaluation ;
* S’assurer de la qualité du mapping des acteurs intervenant dans le processus de manière à garantir l’inclusion et la participation de tous ;
* Veiller à la cohérence d’ensemble et la qualité du rapport final de l’évaluation.

**L’équipe de consultants retenus** pour réaliser l'évaluation devra soumettre l’approche méthodologique, collecter et analyser les données, développer le projet de rapport, la présentation Power Point pour la restitution et le rapport final conformément aux termes de référence. Il pourra s’adresser au Chargé de Programme du CPP pour tout appui sollicité pour la bonne conduite de la mission d’évaluation.

1. **DUREE ET CALENDRIER DE LA MISSION D’EVALUATION**

La durée d’exécution de l’évaluation est de vingt cinq (25) jours ouvrables à compter de la date de signature des contrats. Elle pourrait s’étaler sur deux mois (Octobre et novembre 2015).

1. **IMPUTATION DU COUT DE L’EVALUATION**

Le financement de la prestation est assuré par les ressources financières du Sous-programme Coordination Nationale du Programme National de Partenariat pour la Gestion Durable des terres.

1. **ANNEXES**

* **Annexe 1: Canevas Modèle de rapport d’évaluation**

1. Titre et pages de démarrage
   * Nom de l’intervention d’évaluation
   * Calendrier de l’évaluation et date du rapport
   * Pays de l’intervention d’évaluation
   * Noms des évaluateurs
   * Nom de l’organisation initiant l’évaluation
   * Remerciements
2. Table des matières
   * Inclure les encadrés, schémas, tableaux et annexes avec les références des pages.
3. Liste des acronymes et abréviations
4. Document de synthèse (une section indépendante de 3-4 pages y compris les principales conclusions et recommandations)
5. Introduction
6. Description de I’ intervention
7. Etendue de l’évaluation et objectifs
8. Approche et méthodes d’évaluation
9. Analyse des données
10. Déductions et conclusions
    * Résultats et conclusions globaux (y compris des réponses aux questions principales d’évaluation)
    * Résultats et conclusions par effet
      + Effet 1 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
      + Effet 2 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
      + Effet 3 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
    * Conclusions globales
11. Recommandations
    * Recommandations globales (y compris les recommandations produites de répondre aux questions principales d’évaluation)
    * Recommandations par effet
      + Effet 1 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
      + Effet 2 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
      + Effet 3 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
    * Les axes stratégiques d’orientation pour la période 2015-2017 notamment le secteur agro-pastoral, l’emploi et.
12. Enseignement tirés
    * sous-section spécifique y compris sur le genre
13. Annexes du rapport
    * TDR pour l’évaluation
    * Matrice de conception d’évaluation
    * Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités
    * Liste des documents d’aide révises
    * Cadre des résultats du programme
    * Tableaux de résumé des déductions

* **Annexe 2 : Documents utiles pour l’évaluation**

Les consultants pourront exploiter plusieurs documents pour le besoin de l’évaluation. Les documents suivants en font partie :

* les documents de programme CPP ;
* les rapports annuels de mise en œuvre des sous-Programmes CPP ;
* le document de programme pays du PNUD (PCD) ;
* le plan d’action du document pays (CPAP) ;
* le rapport de revue à mi-parcours du CPAP ;
* le document de l’UNDAF ;
* les rapports de revue annuelle de l’UNDAF ;
* le rapport d’évaluation à mi-parcours de l’UNDAF ;
* les ROARs
* le document de la SCADD ;
* les rapports de revues annuelles de la SCADD ;
* le rapport d’évaluation de l’impact de la SCADD ;
* les rapports de suivi du CONEDD ;
* le rapport de l’évaluation à mi-parcours du Programme CPP ;
* Etc.

1. UNEG, ‘Ethical Guidelines for Evaluation’, June 2008. Available at http://www.uneval.org/ search/index.jsp?q=ethical+guidelines [↑](#footnote-ref-1)